

# COUPE DU VAL-DE-MARNE

## SAISON 2009 / 2010

### REGLEMENT PARTICULIER

*Le comité propose aux clubs désirant s'engager en coupe de France un droit d'inscription unique pour les deux compétitions.*

*En cas d'élimination avant les phases finales, le club réintègre la coupe du Val de Marne au niveau où elle se trouve. (1/8 ; 1/4 ; 1/2)*

Coupe ouverte à 1 seule équipe par club sur la **catégorie senior**.  
Pour les catégories jeunes liste bloquée en cas d'inscription multiple.

#### **1 COUPE PRINCIPALE**

Les perdants joueront dans le Challenge du Val-de-Marne

#### **Challenge du Val-de-Marne**

Les clubs sont assurés de jouer 2 matches.  
Tirage intégral à chaque tour.

#### **Rencontre sur période bloquée (voir calendrier)**

**Possibilité d'évoluer le vendredi soir, le samedi soir et le dimanche en accord avec les deux clubs avec confirmation de la COC 94. (Horaire raisonnable pour les jeunes)**

Toute rencontre jouée au-delà de la plage par rapport à la période initiale devra faire l'objet d'une demande de modification de date selon le règlement départemental prévu à cet effet. Toute rencontre jouée au-delà du délai imparti sans l'accord de la COC94 (recevant ou visiteur), le club responsable du dépassement aura match perdu par pénalités sportive et financière.

**Conformément aux décisions prises lors de l'assemblée générale de la FFHB à Nantes, les matches de coupe peuvent se jouer sur le même week-end qu'une journée de championnat.**

**Pour les équipes jeunes (-12 et -14 ans), engagements en féminine, masculine ou mixte.**

#### **ARTICLE 1**

La Coupe du Val de Marne est organisée par le Comité Départemental, elle est ouverte aux Clubs de sa juridiction, en règle avec la Ligue et le Comité ayant acquis les droits d'inscription.

#### **ARTICLE 2**

Ce règlement concerne toutes les catégories masculines et féminines.

### **ARTICLE 3**

Chaque club peut engager une seule équipe senior et dans chacune des catégories jeunes plusieurs équipes suivant le niveau de jeu pratiqué.

Si un club engage plusieurs équipes jeunes, il devra faire parvenir au Comité, la liste nominative des joueurs(es) par équipe et par catégorie, avant la date du 1<sup>er</sup> tour.

Tout joueur, joueuse ayant évolué dans un collectif lors du premier tour ne peut plus évoluer dans un autre collectif lors des tours suivants. Toute irrégularité entraînerait des sanctions : sportive (match perdu par pénalité) et financière selon le barème suivant :

Seniors + 15 & + 16 ans & -18 ans **80 €**

Jeunes – de 16, -14,-12 ans **60 €**

Toutes les catégories de Jeunes de – 12 à – 18 ans doivent être accompagnées par un dirigeant « Majeur » et licencié au club ou d'un responsable majeur sous couvert d'une licence blanche.

### **ARTICLE 4**

Tout joueur ou joueuse évoluant régulièrement en championnat dans une catégorie d'âge ne peut participer aux rencontres dans une autre catégorie.  
Sanction : perte du match par pénalité + amende financière.

### **ARTICLE 5**

#### **CATEGORIES D'AGE**

MASCULINS		FEMININES	
SM	à partir de 1992	SF	à partir de 1993
-18 ANS	de 1991 à 1994	-18 ANS	de 1992 à 1995
-16 ANS	de 1993 à 1996	-16 ANS	de 1994 à 1997
-14 ANS	de 1996 à 1998	-14 ANS	de 1996 à 1998
-12 ANS	de 1998 à 2000	-12 ANS	de 1998 à 2000

### **ARTICLE 6**

**Les conclusions de matches sont à saisir dans Gest'hand 30 jours avant la rencontre et envois au Comité en cas de date en semaine pour validation.**

### **ARTICLE 7**

Toute conclusion saisie hors délai, entraînera des pénalités financières pour le club recevant suivant la date du tirage au sort :

SENIOR & -de 18 ans **30 €**

-de 16 ans à – de 12 ans **30 €**

Si 7 jours avant la fin de la période, aucune conclusion n'est parvenue au CD 94, le club recevant aura le match perdu par pénalités sportive et financière suivant la date du tirage au sort : SENIOR & - de 18 ans **80 €**

- de 16 ans à – de 12 ans **60 €**

## **ARTICLE 8**

Le club visiteur n'ayant pas reçu de conclusion 21 jours avant la fin de la période devra le signaler par courrier :

- a) au club recevant
- b) à la COC 94.
- c) En cas contraire des pénalités sportive et financière prévues dans les règlements lui seront appliquées

Non respect du club visiteur : **20 €**

## **ARTICLE 9**

**La feuille de matches SUR MODELE DEPARTEMENTAL** sera établie avec soin et précision pour toutes catégories. (SENIORS à – de 12ans).

Cette feuille de match devra parvenir au Comité **dans les 48 heures** qui suivent la rencontre. L'envoi de l'original en incombe à l'équipe recevante qui remettra un exemplaire à son adversaire. **Le volet rose de la feuille de match sera impérativement envoyé au Comité par le club visiteur.**

## **ARTICLE 10**

Pour les matchs « à jouer avant telle date » et passé un délai de 48 heures, le club recevant sera déclaré battu par forfait suivi d'une pénalité financière de (suivant la date du tirage) :

- ☑ SENIOR -18 ans **80 €**
- ☑ -16 ans -12 ans **60 €**
- ☑ Le club visiteur sera qualifié.

## **ARTICLE 11**

Impératif : FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE

**Après 48 heures :** Amende pour le club recevant (volet blanc).

Postée au-delà du 1<sup>er</sup> J.O. **10 €**

Postée au-delà du 3<sup>ème</sup> J.O. **60 €**

Amende pour le club visiteur (volet rose) **13 €**

**Après 8 jours :** Match perdu par pénalité au club qui n'a pas fourni de feuille de match à la COC 94

Club recevant (blanche) + amende de (SENIORS &- de18 ANS) **80 €**

(- de16 ans à – de 12 ans) **60 €**

Club visiteur (rose) + amende de (SENIORS – de 18 ANS) **13 €**

délai sous 8 jours (- de 16 ans à – de 12 ans) **13 €**

## **ARTICLE 12**

FORFAIT (SENIORS & - de 18 ans). **80 €**

(JEUNES de -16 ans à – de 12ans). **60 €**

## **ARTICLE 13**

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le CD 94 et réclamées au club recevant ultérieurement.

## **ARTICLE 14**

En cas de défaillance arbitrale, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Application des Règlements Fédéraux :

tout manquement aux Règlements entraînera le match perdu par pénalité aux 2 clubs.

(SENIORS & - de 18 ans).

**80 €**

(JEUNES de -16 ans à – de 12ans).

**60 €**

## **ARTICLE 15**

Chaque finaliste, dans chaque catégorie, se verra remettre à titre définitif, une Coupe.

## **ARTICLE 16**

Les clubs arrivant en ½ finale et finale qui feraient forfaits seront pénalisés de l'**amende égale à 3 fois l'engagement** soit : **114€.**

Les cas exceptionnels seront statués par la COC 94

Les points attribués dans le cadre du Challenge du Président seront retirés, dans le même cadre des points de pénalités lui seront infligés.

## **ARTICLE 17**

Temps de jeu : ceux de la catégorie concernée, suivant règlements F.F.H.B.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, prolongation de 2 mi-temps supplémentaires de :

2 x 7 minutes en seniors et – de 18 ans

2 x 5 minutes en – de 16 ans et – de 14 ans

2 x 3 minutes en – de 12 ans

**a)** L'équipe figurant sur la feuille de match. Ces joueurs seront désignés par les managers dès la fin des prolongations et leurs noms communiqués au directeur de jeu.

**b)** L'ordre de passage pour le tireur de chaque club sera désigné par le tirage au sort.

**c)** Dans l'éventualité où une première série de tirs ne donnerait pas de résultats, en inversant l'ordre de passage du club par rapport à la série précédente, il sera répété autant de série que nécessaire pour la désignation d'un vainqueur.

## **ARTICLE 18**

Les réclamations et réserves portées sur la feuille de match survenues lors de la rencontre (Délais d'appel suivant statuts fédéraux) seront traitées par la COC94.

## **COMMISSION DEPARTEMENTALE RECLAMATION ET LITIGE ( CRL)**

Statue sur les appels en première instance après décision de la COC 94

(inférieurs à 30 jours) survenus au niveau départemental

Autres cas voir règlement suivant annuaire Ligue et Statuts Fédéraux.

## **ARTICLE 19**

Tout autre cas non stipulé par ce règlement sera statué selon les statuts fédéraux.